FRC Y. 29830. 1A

Case FRC 24681

DISCOURS

Prononcé par M. Roman-Tributis, Aſſeſſeur d'Aix, Procureur du Pays, dans l'Aſſemblée des Etats de 1789, & dans la ſéance du Mercredi 28 Janvier.

Messieurs,

» Il y a plus de douze cens ans que la » France a des Rois, mais ces Rois n'ont » pas toujours été abſolus au point qu'ils » le ſont; leur autorité n'a jamais été » réglée comme celle des Rois d'An- » gleterre & d'Arragon, par des Loix » écrites; elle a été ſeulement tempérée » par des coutumes reçues, & comme » miſes en dépôt entre les mains des » Etats-Généraux ». Telle eſt l'idée

THE NEWBERRY LIBRARY

de l'ancien & véritable Gouvernement françois, qu'en ces traits rapides & expreſſifs un grand Peintre a tracée (1).

La France étoit encore une Monarchie libre, lorſque notre dernier Comte donna la Provence, où l'autorité du Prince étoit auſſi *tempérée par des coutumes reçues, & comme miſes en dépôt entre les mains des Etats du Pays*; que dis-je, lorſque la Provence ſe donna au Monarque des François: & ſous un autre Prince, par l'heureux effet de ſon union à une Monarchie libre, elle conſerva ſes antiques franchiſes.

Mais ſous le miniſtere de Richelieu, dans le ſiecle ſuivant, quel contraſte douloureux entre la premiere origine des choſes & leur décadence, ſi les François euſſent alors *ſenti la ſervitude que leurs aïeux avoient déteſtée, moins pour leur propre intérêt, que pour celui de leur maître*, & ſi *l'habitude, qui a eu la force en quel-*

(1) Mémoire du Cardinal de Retz.

ques Pays d'accoutumer les hommes au feu, n'eût endurci les enfans à des choſes que les peres avoient appréhendées plus que le feu même (1)!

A cette époque, & pendant une trop grande révolution d'années, la France ceſſa d'avoir ſes Etats-Généraux; le Pays de Provence privé de cette ſauve-garde de ſa libre Conſtitution, vit ſuſpendre ſes Etats nationaux.

Cruels ſouvenirs! Sachons apprécier, d'après ce que nous avions perdu, ce que nous allons recouvrer : que l'eſclavage des générations qui nous ont précédés ; que les moyens qui les avoient aſſervies nous apprennent à nous rendre dignes de la liberté, & réveillent en nous les ſentimens qui peuvent ſeuls nous conſerver ce bien, le plus cher aux hommes généreux.

La Providence divine appelle Louis XVI au Trône des Capets. Pouvons-

(1) Mémoire du Cardinal de Retz.

nous, en jettant les yeux ſur le Prélat qui nous préſide, oublier que cet heureux moment fut le plus beau de ſa carriere apoſtolique.

Les fruits précieux que les François recueillent aujourd'hui, c'eſt vous, MONSEIGNEUR, qui, dans le cœur du nouveau Roi, en développâtes les premieres ſemences.

Leur acclamation porta dans le tems par toute l'Europe, & un célebre Etranger, dans un ouvrage immortel où il enſeigne *la ſcience de la légiſlation* (1), a tranſmis à la poſtérité que » le ſujet » d'un grand Roi, choiſi pour parler » à ſon Prince dans la cérémonie la plus » auguſte de l'Etat, au moment de ſon » ſacre, moment où dans d'autres ſie- » cles on reſſerroit les chaines des Peu- » ples, avoit eu le courage de choiſir cette » circonſtance pour l'appeller au tribunal

(1) Science de la légiſlation, par le Chevalier Gaetano Filangeri, pag. 24 de l'Introduction.

» de l'opinion publique, lui apprendre
» que ce tribunal devoit un jour le juger,
» & qu'il avoit osé lui faire appercevoir
» de près le point où finissent ses droits
» & où commencent ses devoirs ».

Le Roi d'Egypte n'étoit plus à craindre, lorsque les Prêtres le traduisoient devant ce Juge souverain & incorruptible des maîtres de la terre.

Digne Pontife de la vraie religion, vous avez rempli ce ministere hardi & vraiment apostolique auprès d'un jeune Monarque, au moment de son inauguration & du premier essai de la puissance, lorsque la jalousie de l'absolu pouvoir, plus vive dans son cœur, faisoit appréhender qu'il ne conservât pendant une longue vie le ressentiment de ce qu'on lui avoit montré les bornes de l'autorité légitime.

Le Prince à qui vous parlâtes avec cette liberté honorable également & pour lui qui ne la redouta pas, & pour vous qui fûtes en faire usage, fut dès-lors pro-

clamé, comme devant rappeller le regne fortuné d'Henri IV.

» A Dieu ne plaiſe que je me ſerve » jamais de cette Autorité, qui ſe détruit ſouvent en voulant s'établir, & » à laquelle je ſais que les Peuples donnent un mauvais nom ». Tel avoit été le vœu de ce bon Henri, dont un des plus grands détracteurs du Gouvernement monarchique, a dit : *J'aime la France, c'eſt la patrie du bon Roi ;* tel, lorſqu'il entendit par votre organe le langage de la vérité, fut le vœu de Louis XVI ; & la France eut encore à ſe glorifier d'avoir donné la naiſſance à un autre bon Roi.

» Quel eſt le Monarque, qui pou» vant commander à des hommes li» bres, préférera de conduire un trou» peau de vils eſclaves » ! Sentiment ſublime & délicieux ! qui fut un remord déchirant pour ce tyran, le ſeul peut-être que la France ait eu. La ſatiété de la toute-puiſſance le lui inſpira, comme

la prompte ſervitude des Romains avoit fatigué Tibere ; & il n'échappa de ſon cœur, qu'avec ſon dernier ſoupir. Vous l'avez retrouvé ce ſentiment, votre courageuſe inſtruction l'a éclairé dans une ame, où la Providence, en la formant magnanime & bienfaiſante, l'avoit placé comme un attribut naturel, une juſte récompenſe de ſes vertus, & comme le gage aſſuré de l'affranchiſſement d'une Nation *fidelle & généreuſe* (c'eſt ainſi que le Roi l'a caractériſée) qui n'avoit pas mérité l'eſclavage.

Dès-lors il annonce qu'il ne veut regner que par la Loi ; & il rend à la Juſtice ſes Miniſtres eſſentiels.

Un grand, un efficace, un ſeul moyen exiſtoit, pour que ſon regne fût conſtamment celui de la Loi, & que le bonheur de la Nation s'établît ſur un fondement inébranlable. Ce moyen, ſi redouté par les Agens du pouvoir arbitraire, mais ſi digne de ce Prince, il le ſaiſit avec empreſſement, dès que ſes

fideles Magiſtrats le lui ont fait connoître.

Cette grande époque de ſon regne en rappelle une bien glorieuſe de votre Apoſtolat. Vous avez fait auſſi de grandes choſes pour la Provence ; & le bien que vous y avez opéré n'eſt rien à vos yeux, lorſque vous voyez quelque bien à y opérer encore. Mais dans un tems où toute la France reſſent les effets de votre zele ſacerdotal & patriotique, quel tribut plus flatteur pouvois-je vous offrir que ce ſuperbe inſtant de votre vie, qui vous a rendu le bienfaiteur de la Nation entiere ! Recueillez une portion de la gloire & des bénédictions qu'attire ſur le Roi cette intéreſſante révolution. La récompenſe de ſon zele, que la haute Magiſtrature a réclamée, comme la ſeule digne de ſon ambition, *une liberté ſolide, qui procure à la Nation tout le bonheur qui lui eſt dû*, eſt auſſi la plus digne de vous : qu'elle ſoit pour vous, comme pour elle, la plus délicieuſe, la plus honorable des récompenſes.

Un Roi nous eſt donné, qui va *remettre la Nation dans l'entier exercice de ſes droits.*

Qu'il en coûteroit à ſon cœur, que cette régénération ne pût être l'ouvrage d'un jour, ſi une douce illuſion ne lui anticipoit la jouiſſance de ſon propre bienfait !

C'eſt *avec ſatisfaction* (1) que déja il ſe tranſporte en idée, au milieu des Repréſentans de la Nation. *Aſſuré*, ſuivant ſes propres expreſſions, *de recueillir les heureux effets de leur zele & de leur amour, il jouit d'avance du conſolant eſpoir de voir des jours ſereins & tranquilles ſuccéder à des jours d'orage & d'inquiétude; l'ordre renaître dans toutes les parties; la dette publique être entiérement conſolidée; & la France conſerver, ſans altération, le poids & la conſidération que lui donnent ſon étendue, ſa population, ſes richeſſes, & le caractere de ſes habitans* (2).

(1) Arrêt du Conſeil d'Etat, du 8 Août 1788.
(2) Même Arrêt du Conſeil d'Etat.

Que les Nations rivales & amies ceſſent d'eſpérer ou de craindre que le François perde ſon influence dans l'Europe. Que cette Nation ſuperbe, pour qui nous ſommes un éternel objet de jalouſie, qui feint de nous mépriſer en nous redoutant, ſur qui nous obtînmes toujours la ſupériorité dans la littérature & les arts; & qui jalouſant encore plus nos progrès dans la ſcience politique, & les éclats récens de notre patriotiſme, s'en venge, en prenant, du contraſte apparent entre nos principes, nos courageuſes réclamations, & notre inaltérable fidélité à nos Rois, notre reſpect pour leurs erreurs même, le prétexte de nous accuſer *d'être incapables également d'une entiere ſervitude, & d'une entiere liberté*: que l'Angletterre, à qui Louis XVI a enlevé l'empire des mers, ſe voie encore enlever par lui la gloire & les avantages d'être, ſous un Roi, la ſeule Nation libre.

Tandis que la férocité de ſes peres a

conquis à l'Anglois la forme de Gouvernement dont il s'énorgueillit ; que, des flots de ſang l'ont cimentée ; & que ſe reſſentant des moyens violens qui l'ont établie, elle raſſemble forcément trois pouvoirs étonnés & impatiens de leur réunion ; ce ſont les mœurs qui en France arrêtent le deſpotiſme, après qu'il a fait fuir devant lui l'anarchie féodale ; c'eſt l'opinion publique, qui, ſans autre inſurrection que celle des lumieres du ſiecle, ſans autre force que celle de la raiſon, parvient à nous rendre une Conſtitution qui ne préſente qu'un pouvoir unique, mais formé par la conciliation naturelle des droits du Roi, & de ceux de la Nation, par la concordance de leurs intérêts, divers s'ils ſont méconnus, mais inſéparables lorſqu'ils ſont bien entendus, & par l'heureux concours de toutes les volontés en une ſeule ; une Conſtitution à laquelle nos aïeux furent redevables de voir tant de fois le Monarque, ne demander que des ſecours exigés par la

loi ſuprême du ſalut de l'Etat, & les Sujets *offrir*, pour les beſoins publics, *leurs corps & leurs biens, & lui promettre de le ſervir envers & contre tous, ſans nul excepter, juſqu'à la mort* (1); une Conſtitution, en un mot, plus véritablement monarchique que celle des Anglois, plus parfaite, comme plus propre à maintenir la tranquillité dans l'intérieur, & à nous faire reſpecter au-dehors.

C'eſt à nous de montrer que nous ſommes la Génération qui devoit naître ſous un Roi prédeſtiné, depuis deux ſiecles, à rétablir la liberté nationale.

Des intérêts, des prétentions oppoſés, parce que nous ne connoiſſions ni nos vrais intérêts, ni nos véritables droits, diviſoient depuis long-tems les trois Ordres de l'Etat. Eſclaves, nous nous battions avec nos fers, pour attaquer ou défendre quelques légeres exemptions de l'aſſerviſſement commun; c'étoit une diſ-

(1) Etats de Tours, en 1467 & 1483.

tinction, un privilege de ne pas ſervir également la patrie, lorſque pour nous il n'y avoit point de véritable patrie. Libres, l'intérêt de chacun n'eſt plus que celui de ſa République; & la véritable diſtinction, de la ſervir par un plus entier dévouement.

Le Roi convoque les Etats-Généraux; il ne peut craindre d'appeller la Nation auprès de ſa perſonne, lui dont notre amour ratifie tous les jours le droit à la Couronne qu'il tient de la naiſſance. Mais ceux-là redoutent que la Nation parle à ſon Roi, ils s'étudient à peindre ces grandes Aſſemblées comme redoutables à la légitime puiſſance du Monarque, qui, pour tout oſer en ſon nom, lui perſuadent qu'il a le droit, & veulent lui conſerver le pouvoir de tout faire.

Combien de fois, en ſemant ou fomentant des diviſions entre les différens Ordres, des Miniſtres ennemis du Prince & de la Nation, & vraiment ſéditieux,

ont empêché ou fait échouer les plus salutaires réſolutions des Aſſemblées nationales ! Craignons de ſervir encore contre le Roi, contre nous-mêmes, les fauteurs du deſpotiſme.

Ah ! plutôt banniſſons cette crainte. L'union, la confiance, s'établiſſent néceſſairement entre les différens Ordres, avec la juſtice qui les amene à ſa ſuite. La philoſophie a trop répandu les lumieres ; elle a formé une conſcience publique, dont il n'eſt plus poſſible d'étouffer le cri, une pudeur publique, qu'il eſt impoſſible de braver. La philoſophie ! Je vois le fanatique & l'eſclave, accoutumés à la calomnier, comme ennemie des Autels & du Trône, méconnoître & calomnier même la vérité, parce qu'elle la profeſſe. Qu'ils ſachent, à leur honte, qu'elle parle le même langage que faiſoit entendre la Religion, lorſque, par l'organe du premier de nos Orateurs ſacrés, elle diſoit : » Toute » puiſſance vient de Dieu, & tout ce

» qui vient de Dieu, n'eſt établi que
» pour le bonheur des hommes ; les
» Grands ne doivent leur élevation qu'aux
» beſoins publics ; & loin que les peu-
» ples ſoient faits pour eux, ils ne ſont
» eux-mêmes, tout ce qu'ils ſont, que
» pour les peuples. Quelle affreuſe pro-
» vidence, ſi toute la multitude des hom-
» mes n'étoit placée ſur la terre, que
» pour les plaiſirs d'un petit nombre
» d'heureux qui l'habitent. . . . Si Dieu
» en éleve quelques-uns, c'eſt donc pour
» être l'appui & la reſſource des autres.
» Il ſe décharge ſur eux du ſoin des
» foibles & des petits ; c'eſt par-là qu'ils
» entrent dans l'ordre des Conſeils de
» la ſageſſe éternelle. . . . Et ils perdent
» le droit & le titre qui les fait Grands,
» dès qu'ils ne veulent l'être que pour
» eux-mêmes (1).

Le Peuple retrouve ces mêmes ſenti-

(1) Maſſillon, Petit Carême, Sermon *ſur l'Humanité des Grands envers le Peuple.*

mens dans le premier Ordre de l'Etat, qui enſeigne toujours la même religion.

Cet abaiſſement du Pontife religieux, qui le releve, puiſqu'il le met à la hauteur de ſon Miniſtere, eſt encore pour l'Ordre de la Nobleſſe, la véritable grandeur. C'eſt en connoiſſant pourquoi elle eſt au-deſſus des peuples, qu'elle s'aſſure ce juſte retour de reſpects & d'hommages qui fait partie de l'ordre politique; & cette diſtinction de rangs, ces prérogatives honorables pour elle, parce qu'elles ſont utiles à la Nation.

Et vous fideles Communes, vous, qui bien loin d'avoir jamais été redoutables au pouvoir Monarchique, avez toujours été ſon plus ferme appui; vous, dont la conduite patriotique dans les Etats-Généraux de 1614, a mérité que notre premier Hiſtorien vous rendît le témoignage glorieux *que le Tiers-Etat, qui compoſe le fonds de la Nation, aime le Trône, & ne peut avoir d'intérêt particulier;* fideles Communes, vous vous laverez de

de l'injuſte ſoupçon d'aſpirer à la démocratie; & vous n'oublierez pas que la vraie Monarchie eſt *un juſte milieu que nos peres avoient trouvé, entre la licence des Rois & le libertinage des peuples* (1).

Vos griefs ſont connus: avez-vous pu ſoupçonner le projet de vous avilir? Avilir des François! Avilir cette portion de la Nation, où la Nobleſſe doit trouver à remplacer les familles Nobles qui s'éteignent ſucceſſivement dans le ſang qu'elles ont verſé pour la Patrie; cette portion de la Nation, en laquelle, ſi la Nobleſſe eſt utile à la Monarchie, il eſt utile auſſi que ſoyent entretenus les ſentimens de gloire & d'émulation qui peuvent faire mériter aux hommes nés dans ſon ſein, de perpétuer l'Ordre des Nobles; cette portion de la Nation, dont les bras moiſſonnent les lauriers qu'ont ſemés, & que recueillent les hommes illuſtres du ſecond Ordre; cette

(1) Mémoires du Cardinal de Retz.

portion de la Nation ſi néceſſaire par l'Agriculture & le Commerce, ſi utile par tant d'autres travaux, ſi recommandable par les Sciences & les Arts, & *par qui*, comme on l'a dit, *tout exiſte, & tout doit exiſter*!

La Conſtitution de nos Etats vous paroît vicieuſe. Mais des réformes précipitées ſont preſque toujours indiſcretes. Mettez votre confiance au Roi, aux Etats-Généraux; ce qu'il a dit à ſes Sujets de Bretagne, il vous le dit à vous-mêmes: *il veut calmer, en tout ce qui dépend de lui, les inquiétudes qui ſe ſont répandues dans une Province à laquelle il a donné de tous les tems des marques particulieres de ſon attention; il veut engager ſes Sujets de Provence, à ſe confier de plus en plus à ſa juſtice & à ſa ſageſſe.* Ce qu'il a dit à la Bretagne, le Roi vous le répete par ſes organes dans cette Aſſemblée, & votre Ville principale en a porté le vœu: *Que les trois Ordres ne conſentent que pour une année les demandes qui*

leur ſeront faites en ſon nom; & il vous aſſure, il eſt pleinement convaincu, que pendant la tenue des Etats-Généraux, au milieu des Députés de la France aſſemblés, il pourra concerter avec vos nombreux Repréſentans, les moyens les plus propres à aſſurer pour toujours le bonheur & la tranquilité du Pays.

Ce Miniſtre que nous rappellions à une grande place, où il avoit été l'objet de notre enthouſiaſme, & que le Roi a rendu à nos vœux, le Sulli d'un nouvel Henri IV, porte pour vous l'attention paternelle, juſqu'à vous adreſſer, par une apoſtille de ſa main, cette exhortation ſi touchante : *Il faut que tout les Ordres de l'Etat ſe confient aux vues bienfaiſantes de Sa Majeſté, & cherchent à les ſeconder. Tout ira bien avec cet eſprit. Nous avançons vers les Etats-Généraux; il ne faut aucun trouble auparavant, & chacun doit par l'amour de la paix, cette condition eſſentielle à la proſpérité publi-*

que, modérer ou ſuſpendre au moins ſes prétentions.

Confiés-vous aux Commiſſaires de Sa Majeſté, dans cette Aſſemblée; vous voyez dans l'un, ce renommé Guerrier, cet Homme du Roi, ſi populaire, ce grand, ce bon Citoyen, pour qui, dans un moment où vous pûtes le croire porteur d'ordres trop rigoureux, vos ſentimens d'idolâtrie éclatoient au travers de l'air ſombre que l'intérêt public vous obligeoit d'affecter.

Déja, dans votre cœur, étoit gravé pour l'autre, ce que vous avez fait inſcrire ſur un monument, qui tranſmettra à la poſtérité ſes bienfaits & votre reconnoiſſance : *Le Tiers-Etat de Provence, à Charles-Jean-Baptiſte des Galois de La Tour, Intendant du Pays, ſon ami depuis plus de quarante années* (1).

---

(1) Inſcription de la Médaille décernée à M. de La Tour par l'Aſſemblée des Communautés, tenue dans le mois de Mai dernier à Lambeſc.

Eſt-ce donc quelque intérêt d'argent que les deux premiers Ordres mettront en balance avec l'ineſtimable bienfait dont le Roi veut les faire jouir, & qu'ils riſqueroient de perdre, s'ils donnoient ſur eux les funeſtes avantages dont l'ambition du pouvoir arbitraire a ſi ſouvent profité ?

Que l'hiſtoire ſoit l'expérience des Nations, comme elle eſt la leçon des Rois.

Sparte, cette République ſi long-tems citée pour modele du plus ſage Gouvernement, qui par les armes & par le Conſeil, après avoir ſauvé pluſieurs fois la Grece entiere, y conſerva ſi long-tems une juſte prépondérance ; Sparte eſt, dans ſa derniere époque, *déclarée inhabile d'aſſiſter à l'Aſſemblée des Etats-Généraux de la Grece, & ſon nom eſt à jamais effacé de la confédération amphictyonique.* Des diſtinctions antipolitiques & d'une eſpece de ſyſtême féodal qui faiſoient retomber toutes les tailles ſur les Laconiens tributaires ; des ſubtilités du Citoyen de Sparte pour s'exempter éga-

lement, & du ſervice militaire, & de l'impôt qui le ſuppléoit, étoit né le déſordre, qui opéra la diſſolution de ſon Gouvernement: ſon avarice, ſa cupidité entraînerent ſa dégradation dans la république fédérative des Grecs (1).

Au premier tems de la féodalité en Europe (2), les mêmes abus politiques alloient entraîner les mêmes déſordres. Mais Charlemagne régnoit; ce grand Légiſlateur & la Nation déſavouerent une Conſtitution qui tendoit à diſpenſer les grands vaſſaux, & d'acquitter en perſonne, & de payer en argent le ſervice militaire.

La puiſſance féodale ayant enſuite changé en ariſtocratie le gouvernement monarchique, établi par Clovis & par ſes Francs, ce fut par les Communes que

---

(1) M. Pauw, Recherches Philoſophiques ſur les Grecs.

(2) *Ibid.*

les Rois rétablirent dans leurs droits naturels & civils (grande vérité hiſtorique, qu'en ce moment nous devons moins que jamais perdre de vue), ce fut par elles que s'affermit en France le pouvoir abſolu du Monarque : & tandis que tous les mouvemens des François vers la liberté, les rejettoient ſous le joug, ſi l'Anglois n'a pas fait un effort contre la ſervitude qui ne l'ait avancé vers ſa libre Conſtitution, c'eſt que les Communes, affranchies en France par les Rois, l'avoient été en Angleterre par les Barons ; c'eſt qu'en France elles eurent avec la Nobleſſe des intérêts différens, qu'elles furent une puiſſance oppoſée à la ſienne, & qu'en Angleterre la Nobleſſe & le Peuple n'ayant qu'un même intérêt, ils ne formerent conſtamment qu'une même Nation, une même Puiſſance.

Mais plus encore que par l'hiſtoire, les premiers Ordres de l'Etat ſont inſtruits par leurs principes & leurs ſentimens.

Le premier Parlement du Royaume, qui au moment où il ſe voyoit enlevé à la Nation, avoit remis le dépôt des Loix à tous les Ordres réunis & diſperſés qui la compoſent, ne l'a pas plutôt recouvré d'eux, après qu'il a été rappellé à cette ſainte ſauve-garde, qu'il s'eſt montré digne que leur patriotiſme le lui eût conſervé ſans altération.

Il avoit fait la premiere motion des Etats-Généraux; il réclame la convocation & la compoſition qui lui paroiſſent le plus propres à rendre cette Aſſemblée autant nationale qu'elle doit l'être. Rougiſſons d'avoir ſuſpecté ſes intentions. Qu'à jamais notre reconnoiſſance, & celle de nos neveux conſacre ſa mémorable déclaration, qu'il n'a entendu que *propoſer au Roi de fonder la liberté, la paix & la fortune publique ſur l'harmonie de tous les Ordres, par des principes ſi clairs, & des moyens ſi ſûrs, qu'il devînt impoſſible d'en abuſer comme d'en douter.*

La Province de Dauphiné avoit donné

ce généreux exemple de l'abnégation de tout intérêt perſonnel, des prétentions, & de l'eſprit de Corps.

Ce n'eſt plus le mal ſeul qui ſe propage avec rapidité. Le bien dans notre ſiecle fait des progrès auſſi prompts. A l'autre extrêmité du Royaume, dans un Temple, & du haut de la Chaire évangélique, (que ce genre de culte devoit être agréable à la Toute-puiſſance & à la Toute bonté ! quel digne uſage de cette Chaire que d'y annoncer ce qui doit faire le bonheur d'une grande Nation !) dans ce lieu ſaint, & de cette auguſte place, la Nobleſſe d'une autre Province proclame qu'*elle eſt prête à renoncer à ſes droits, excepté à celui de marcher à la tête de la Nation dans les les dangers de l'Etat, le ſeul honneur qu'elle ne cédera jamais. Qu'elle s'impoſera comme les autres, & que ſa plus chere obligation ſera toujours de coopérer au bien général.* Et ces dernieres paroles de l'Orateur qui furent reçues avec un enthouſiaſme ſi vrai : *Comme Citoyens & Fran-*

çois, nous sommes tous freres, je les entends répétées dans nos Etats-Provinciaux, attirer à la Nobleſſe de Provence de la part de ſes concitoyens d'auſſi juſtes bénédictions, & lui faire partager l'applaudiſſement général de l'Europe.

Les Pairs du Royaume avoient déja dans leur cœur, & à la premiere occaſion qui les raſſemble, ils publient ces généreuſes réſolutions : ils n'ont qu'un regret, c'eſt d'avoir reçu un exemple qu'ils auroient été jaloux de donner.

Ne nous laiſſons pas ſéduire par l'illuſion que nous ſommes Provençaux, Sujets d'un Co-Etat uni, mais non incorporé à la France ; indépendant, & non ſubalterné. Ce n'eſt que ſur la liberté de la France, que peut s'affermir la liberté Provençale.

Ne ceſſons pas d'être Provençaux ; mais cachons cette égide, pour ne la préſenter qu'au monſtre du deſpotiſme, ſi jamais dans les autres Provinces il reparoît encore. Aujourd'hui que la France

reprend ſon antique Conſtitution de Monarchie libre, montrons-nous dans ſon Aſſemblée nationale comme François; incorporons-nous à ce grand Etat, autant qu'il le faut pour rendre ſa Conſtitution plus robuſte; la nôtre, comme Provençaux, n'en ſera que plus corroborée; & n'oublions pas que les Provinces de l'intérieur du Royaume furent aſſervies, parce que de toutes parts elles étoient entourées de Provinces privilégiées qui avoient des droits & des intérêts diſtincts, & qui ſéparées entr'elles, & de l'intérieur du Royaume, n'avoient ſouvent ni la puiſſance, ni le courage de maintenir leur liberté. Tel fut l'aſcendant que ſur les Co-Etats privilégiés donnoit au pouvoir illimité l'aſſerviſſement des autres, que le plus grand droit d'un Peuple libre, *le Don gratuit*, étoit réduit à n'être plus qu'un mot dériſoire; tel fut l'eſprit de ſervitude, & ſa contagion, qu'il érigea en point d'honneur entre ces Co-Etats, & en moyen de ſe rendre recomman-

dables au Chef commun, l'empreſſement à lui accorder des ſubſides. Ainſi, le tems a été prêt d'arriver, dit l'Ecrivain qui a le mieux connu le Gouvernement anglois, *où la Couronne auroit gouverné l'Angleterre avec les ſubſides d'Irlande & d'Amérique ; l'Irlande, avec ceux d'Angleterre & des Colonies ; & celles-ci avec l'argent de l'Angleterre & de l'Irlande.*

Quel ſpectacle s'ouvre à nos yeux ! Les ſiecles paſſés ne l'ont offert qu'une ſeule fois.

Comme Louis XII dans les Etats de Tours, Louis XVI va paroître dans ceux de 1789.

De grandes fautes y précéderent Louis XII ; malheureux par ſon imprudence, & dans la guerre & dans les négociations. » Mais il protégeoit les foibles » contre l'oppreſſion des Grands ; il dé» fendoit les Peuples des vexations des » gens de guerre, des exactions du Fiſc » & de l'avidité de la chicane ». *Il fut abſout.*

Louis XVI paroîtra au milieu de ſa Nation, avec le cortege de toutes les Nations maritimes du Monde auxquelles il a rendu les mers libres, & d'un Peuple nouveau, dont il a fondé la liberté civile.

Sa noble confiance a été un ſeul inſtant trompée ſur le moyen d'opérer le bien. Mais ſon vœu ſincere a toujours été de ſoulager ſon Peuple du peſant fardeau des charges publiques, de lui aſſurer une juſtice plus prompte & moins arbitraire, & (ce qui doit être le plus ſolide fondement de la liberté publique) d'humaniſer un Code barbare, qui a mis ſi ſouvent en danger l'innocence du citoyen, & ſous lequel il ne pouvoit avoir l'opinion de ſa ſûreté.

Avec quel empreſſement les François effaceront ce moment d'erreur de l'hiſtoire d'un Prince qui le rachete par une longue ſuite de jours de bienfaiſance & de ſageſſe.

Un des mérites de Louis XII lui man-

quera ; il n'aura pas à protéger, comme lui, le peuple contre l'oppreſſion des Grands, parce qu'ils ſeront eux-mêmes les protecteurs du peuple. Que dis-je, ce ſera dans la vie de Louis XVI, un nouveau luſtre, que d'avoir changé, par ſon exemple, une opinion d'autant plus difficile à extirper, que ſes racines tenoient à l'amour de la gloire, à la jalouſie des rangs & des diſtinctions.

Louis XII reçut, par le concert unanime des Etats, le beau nom *de Pere du Peuple*, que la poſtérité lui a confirmé. A un Roi, *pere du peuple* autant que lui, la Nation va décerner un nom qui caractériſera tout à la fois l'ame bienfaiſante & ſon bienfait le plus précieux, le nom de *Reſtaurateur de la liberté nationale.*

Allons aux Etats-Généraux : allons-y retrouver la vraie Conſtitution de la France, qui à jamais affermira la nôtre ; y dénoncer les vices de notre régime, qu'en vain nous corrigerions, ſi nous

ne parvenions à écarter du Trône de France, le pouvoir arbitraire, cet ennemi des Rois, ce deſtructeur dans les Provinces de toutes franchiſes & des meilleures Conſtitutions.

Allons aux Etats-Généraux. Que la Nation provençale joigne ſes acclamations à celles de toutes les Provinces de la France. Pourrions-nous ſupporter l'idée que la poſtérité fût fondée à dire, que, hormis les Provençaux, tous les François ont béni un Roi, dont les ſiecles à venir ne ſe rappelleront le nom que pour combler ſa mémoire d'éternelles bénédictions?